

SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

GARDIENS DU POINT D'ACCÈS – PROTÉGER LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANADA ET LES É.-U.

Le Canada et les États-Unis travaillent de concert à garantir que notre frontière commune – la plus longue au monde – soit sûre et protégée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Quelque **400 000 personnes** ainsi que des biens et services d'une valeur de **\$ 2,6 Milliards** traversent chaque jour notre frontière.

Les routes clandestines entre nos deux pays présentent des dangers bien réels. Les organismes chargés de l'application des lois au Canada et aux É.-U. utilisent la technologie la plus avancée et ont adopté des politiques strictes pour empêcher l'immigration illégale afin d'assurer la sûreté à nos frontières. Ensemble, nous renforçons l'intégrité de nos processus concernant les réfugiés, protégeons notre frontière commune et préservons notre souveraineté.

UNE FRONTIÈRE AMÉRICAINE SÛRE EST UNE FRONTIÈRE CANADIENNE SÛRE

LES DEMANDEURS D'ASILE QUI ARRIVENT D'ABORD AU CANADA NE PEUVENT SE DÉPLACER À TRAVERS LE CANADA POUR DEMANDER L'ASILE AUX É.-U.

L'entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) entre le Canada et les États-Unis est un accord bilatéral de longue date qui oblige les demandeurs d'asile à demander la protection dans le premier pays sûr où ils entrent, sauf s'ils se qualifient en vertu des quelques exceptions à l'ETPS. **Cela signifie que les demandeurs d'asile qui arrivent d'abord au Canada doivent demander l'asile au Canada. Ils ne peuvent pas se déplacer à travers le Canada pour demander l'asile aux É.-U.** Ce puissant outil de gestion des migrations permet aux É.-U. de renvoyer au Canada les demandeurs qui tentent de traverser la frontière entre le Canada et les É.-U. En 2023, l'ETPS a été améliorée pour inclure l'ensemble de la frontière terrestre et les voies navigables intérieures.

LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE AVANT D'ATTEINDRE LA FRONTIÈRE

En vertu de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, le Canada tient une liste des personnes susceptibles de représenter une menace pour l'aviation ou la sécurité nationale. Cette « liste d'interdiction de vol » permet aux autorités de mettre en place des contrôles de sécurité supplémentaires ou d'empêcher l'embarquement de personnes soupçonnées.

Le Canada est déterminé à travailler avec les É.-U. en vue de freiner l'immigration illégale avant que les individus n'atteignent la frontière. La Gendarmerie royale du Canada utilise toutes les mesures disponibles pour lutter contre l'immigration illégale vers les États-Unis et le Canada. Cela comprend la législation existante (p. ex., les accusations de complot du Code criminel en vue de commettre un passage de clandestins en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et les lois des É.-U.), des mesures proactives comme la surveillance aérienne coordonnée par les partenaires du Canada et des É.-U. et la technologie à la frontière.

UNE FRONTIÈRE COMMUNE

La frontière entre le Canada et les É.-U. s'étend sur 5 525 milles et traverse des prairies, de la toundra, des montagnes et les Grands Lacs. Les autorités canadiennes rencontrent régulièrement leurs homologues américains, notamment les services de la U.S. Customs and Border Protection et de la US Border Patrol, pour partager des informations sur les mouvements irréguliers de personnes et de migrants qui ont été compilées grâce à une technologie stratégiquement placée et à des patrouilles aériennes régionales en alternance. Ces informations permettent aux deux pays de déployer des ressources là où elles sont le plus nécessaires et de renforcer la surveillance dans les points chauds.



DE TOUS LES PASSAGES IRRÉGULIERS SIGNALÉS PAR LA U.S. CBP EN 2023, MOINS DE 0,3 % PROVENAIT DE LA FRONTIÈRE DU NORD.

LE CANADA ET LES É.-U. SONT COMPLÈTEMENT INVESTIS DANS LEUR SÉCURITÉ NATIONALE MUTUELLE. LA SÉCURITÉ NATIONALE COMMENCE À LA FRONTIÈRE.